

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 novembre 1844.

Le président d'une société pour l'abolition de l'esclavage a dernièrement adressé à M. le maréchal Bugeaud l'invitation d'adopter en Algérie le système de l'affranchissement des esclaves ; le maréchal, dont tout le monde connaît l'excentricité, a répondu par une lettre des plus étranges, qui va montrer encore une fois quelle anarchie règne dans les régions du pouvoir, quelle incertitude sur les faits de l'ordre le plus élevé, en même temps qu'elle révélera l'idée que M. Bugeaud se fait de sa puissance en Algérie. Nous puissions plus loin cette lettre qui est dans la situation actuelle un document assez curieux.

M. Bugeaud donne en passant une leçon au pouvoir, qui, pour administrer la France, croit avoir besoin d'une armée de fonctionnaires. Nous n'avons pas à examiner si le gouvernement militaire, simple et peu coûteux de M. le gouverneur-général lui paraît applicable en France, et s'il rêve de l'y acclimater un jour. Cette pensée ne nous étonnerait pas ; mais, quoi qu'il en soit, son observation ne manque pas de justesse en ce qui concerne les rouages inutiles de l'administration française. Elle doit produire un singulier effet au ministère de la guerre, où, si l'on trouve bon que M. Bugeaud règle à sa guise les affaires de l'Algérie, on ne lui pardonnera certainement pas de critiquer ce qui se fait en France.

Si quelque chose pouvait encore étonner de M. Bugeaud, ce serait le ton qu'il prend en parlant de lui et de l'Algérie. Cette partie de l'Afrique n'appartient pas à la France ; elle est à M. Bugeaud qui en est le pacha. Est-ce qu'il y a en France un gouvernement dont il ressort, qui a le droit de lui imposer une ligne de conduite, de lui tracer le système à suivre ? En aucune façon. M. Bugeaud ne connaît d'autre volonté que la sienne, n'obéit à d'autres lois qu'à celles qu'il a promulguées, ne veut de système que celui inventé par lui ; c'est pourquoi il demande avec une naïveté charmante s'il servirait réellement les intérêts de l'humanité en proscrivant le commerce des nègres en Algérie ; c'est encore pourquoi il résout négativement cette question, sans s'inquiéter de ce qui se fait dans la métropole, sans se demander si les résolutions qu'il affiche ne sont pas contraires aux principes proclamés en France.

La vanité de M. Bugeaud est connue de tous, le ton de souverain absolu qu'il prend fera sourire ; mais ce que personne ne lui pardonnera, c'est l'indigne *post-scriptum* qui termine sa lettre.

Quoi ! un général, un maréchal de France traite les nègres comme une matière, comme une branche de commerce ! Ils sont, à ses yeux, comme une balle de gomme ou quelques pièces de guinée ! C'est en foulant aux pieds tous les droits de l'humanité, c'est en proclamant le maintien de l'esclavage qu'on entend établir des relations avec les peuplades de l'intérieur de l'Afrique ; c'est en mettant le pied sur la tête des malheureux noirs, en les enchaînant, qu'on obtiendra de ceux qui les vendent des conditions commerciales meilleures ! Quand on commande une armée française, et qu'on a le malheur de nourrir de telles idées, on les enferme dans son cœur, on se garde bien de les publier. Pourquoi M. Bugeaud, qui a de si bonnes raisons pour défendre l'esclavage, n'emploierait-il pas un jour nos soldats à faire la traite de cette marchandise, comme on fait la traite de la gomme avec les Maures Trarzas ? Marchandise pour marchandise, cela doit être indifférent à M. le maréchal.

Il y a loin d'aujourd'hui à l'époque où les Français, entrant en Espagne, ouvraient les cachots de l'inquisition et donnaient la liberté aux prisonniers, proclamant ainsi que dans tous les lieux où le drapeau de la France apparaissait les droits sacrés de l'humanité triomphaient. L'inquisition n'était pas en Espagne un fait extraordinaire, étrange, de hasard ; elle avait passé dans les lois et dans les mœurs du peuple espagnol, comme l'esclavage dans les mœurs arabes. Les Français d'alors n'hésitèrent pas à la briser, au détriment de toute cette tourbe de prêtres et de moines dont elle servait si bien l'ambition et la cupidité, comme l'esclavage sert aujourd'hui les intérêts des propriétaires d'esclaves.

Notre conquête en Afrique est la lutte de la civilisation contre la barbarie. Nous ne pouvons nous établir solidement dans l'Algérie qu'à la condition d'y porter les lois, les mœurs, les sciences de l'Europe. Que la simplicité de l'administration arabe soit conservée, à la bonne heure : on rendra un grand service à ce pays en le faisant échapper à la plaie des fonctionnaires ; mais qu'une question d'intérêt l'empêche sur une question d'humanité, que M. Bugeaud, puisqu'il est le souverain maître de l'Algérie, maintienne l'esclavage pour donner aux Arabes le plaisir d'épouser des négresses, c'est méconnaître les devoirs imposés à la France conquérante.

Ne semble-t-il pas au surplus que le système déplorable suivi depuis quatorze ans en Europe par le gouvernement français doive réagir sur l'Afrique ? La Pologne a voulu être libre et a tendu ses bras vers la France, le gouvernement de juillet l'a abandonnée ; la Savoie a voulu se réunir à la France, le gouvernement de juillet l'a trahie ; l'Italie, qui voulait secouer le joug, salua avec transport notre arrivée à Ancône, le gouvernement de juillet l'a déçue ; l'Espagne accomplissait sa révolution, le gouvernement de juillet est venu en arrêter la marche et aider ceux qui brisent sous sa protection les garanties conquises par le peuple. Ainsi, quand en Europe il frappe ou trahit la liberté, on ne pourrait espérer qu'il fit autrement en Afrique ; le maintien de l'esclavage est la suite naturelle des actes du pouvoir depuis quatorze ans.

Mais une difficulté s'élève qui montre bien à quelle anarchie nous sommes en proie. Ce ministère dont M. Bugeaud est l'un des agents a passé des traités pour abolir la traite des noirs sur la côte occidentale d'Afrique, et M. le gouverneur la déclare inattaquable, la protège sur la côte orientale, comme si des principes éternels de justice et d'humanité pouvaient varier suivant les latitudes. Le principe de l'abolition de l'esclavage a été proclamé ; ce n'est plus qu'une question de temps, et un des organes officiels annonçait, il y a quelques semaines, que le pouvoir demanderait dans la prochaine session une loi sur cette matière. Ainsi, on abolirait l'esclavage aux Antilles, et dans notre plus vaste et plus belle conquête, à la porte de la France, on le maintiendrait pour ne pas blesser les intérêts des Arabes ! Quand on a pris Alger, on a quel que peu blessé les intérêts des pirates qui couraient les mers pillant les navires ; on a, ce nous semble, quelque peu méconnu les intérêts matériels des Arabes dont on a pris les terres, séquestré les immeubles, et on hésiterait maintenant quand il s'agit de l'intérêt le plus sacré !

Un pouvoir qui se respecterait désavouerait M. Bugeaud ; le nôtre n'y songera pas.

La réaction espagnole commence à porter ses fruits, et Christine doit comprendre que la protection des Tuileries pourrait bien n'être pas assez puissante pour la sauver d'un nouvel exil. Les scènes qui se passent à Madrid et à Barcelonne répondent suffisamment aux déclamations des organes du ministère français assurant que la Péninsule, éprise de la paix, accepterait avec joie une transaction qui lui donnerait la tranquillité dont elle a tant besoin.

À Barcelonne, des hommes se sont précipités sur le gouverneur, le baron de Meer, au moment où il arrivait au théâtre. Voulait-ils le tuer ou seulement l'enlever pour s'en faire un otage ? Ce fait n'est pas complètement éclairci, il ne le sera pas, et chaque parti le présentera comme il l'entendra, car les hommes qui s'étaient approchés du baron de Meer, arrêtés par des soldats et conduits à la citadelle des Atarazanas, ont été délivrés par une troupe nombreuse qui parcourait la ville.

Quarante hommes de cette troupe ont été arrêtés ; dès le lendemain quatre d'entre eux étaient condamnés à mort d'une manière fort expéditive, et déjà sans doute le sang a coulé pour consolider la contre-révolution.

Deux jours après, une conspiration était découverte à Madrid ; elle avait pour but de tuer le général Narvaez, le plus ferme soutien du nouveau pouvoir, et, si l'on en croit les révélations faites par l'officier qui a trahi les conspirateurs ses complices, le général Prim serait gravement impliqué dans cette affaire, il serait le chef de la conspiration, il aurait organisé la tentative.

Nous aimons peu voir les révolutionnaires procéder par l'assassinat ; nous voudrions que le peuple espagnol se levât contre ses nouveaux oppresseurs comme il s'est levé tant de fois contre ceux qui les ont précédés ; mais ce qui se passe aujourd'hui, s'il n'annonce pas un élan général, indique du moins une vaste pensée qui germe et mûrit. Les Espagnols manquent de chefs ; la douane française, qui fait au profit de Christine le service des alguazils espagnols, arrête avec beaucoup de sévérité les officiers réfugiés qui tentent de passer la frontière ; quelques uns échappent à la surveillance dont ils sont l'objet ; d'autres chefs se formeront pour remplacer les absents, et bientôt sans doute la guerre civile éclatera de nouveau.

Narvaez ne reculera pas devant les exécutions, le sang coulera à Madrid, comme à Barcelonne, comme partout où les soulèvements n'auront pas le dessus ; mais en Espagne on est habitué à voir tomber les vaincus, et le sang répandu n'arrête personne.

Pendant que ces conspirations éclatent, le parlement vote l'adresse en réponse au discours de la couronne, et les députés s'associent aux vœux du ministère ; mais il ne faudrait pas trop s'étonner si le parlement faisait un travail inutile.

LETTRE DE M. BUGEAUD A M. DE MONTMORENCY,
Président de la société africaine pour l'abolition de l'esclavage.
Alger, 4 octobre 1844.

Monsieur le duc, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire afin de m'engager à abolir en Algérie le commerce des esclaves, maintenant que nous avons soumis le pays. Je pense comme vous, Monsieur le duc, qu'après les luttes sanglantes du champ de bataille, qu'après la victoire, il faut s'occuper sérieusement des questions d'humanité. Nous ne différons, vous et moi, que sur l'opportunité du moment.

Le temps est-il venu d'empêcher les Arabes de se livrer au trafic

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 NOVEMBRE.

UN PASSE-TEMPS.

Ariste de Saint-Yvon était un charmant étourdi. Sortant des pages de Louis XVIII, il était entré dans les gardes-du-corps. Son grand nom, sa fortune, lui assuraient une haute position à la cour. Les services que son père avait rendus, sur la terre d'exil, à cette famille qui trois fois dut s'enfuir, poursuivie par la malédiction du peuple, l'avaient mis en faveur auprès du roi. Sa jolie figure, son élégance, son esprit, et deux ou trois aventures célèbres en faisaient le *cherubin di amore* des grandes dames. Donc, il avait un pied sur tous les échelons et la main étendue sur toutes les cordes de l'arc de la fortune. Il semblait que ce fût pour lui seul que le ciel eût fait les richesses de la nature, les pompes de la cour et la beauté des femmes ; mais aussi, de tout ce bonheur dont la fortune l'accablait, Ariste jouissait en enfant gâté, c'est-à-dire qu'il en abusait. Il aimait tant la grâce et la bonté des femmes qu'il les adorait toutes. Il avait tellement foi en la faveur royale, qu'il était tout prêt à marcher de pair avec la royauté. Mais un beau jour le destin, fatigué de son insolent bonheur, posa son doigt sur le front du jeune homme qui de ce moment vit tout lui manquer à la fois.

L'imprudent, en dépit des plus sages conseils, trahit une noble dame toute puissante à la cour pour je ne sais quelle charmante parvenue, marquise de fraîche date, que pouvaient tolérer les marquis de l'ancien régime, mais à la condition qu'elle laisserait à ces dames de bonne souche tous les privilèges de la cour au temps de la Régence, et surtout qu'elle ne leur prendrait point leurs amants.

Près de la roturière anoblie, Ariste eut le malheur de trouver pour rival le frère d'une autre grande dame chère à un haut personnage. Ariste, bien que favorisé, crut devoir donner à ce frère, en guise de réparation, un magnifique coup d'épée.

Dans ce conflit de haine, d'amour et de colère, il était difficile de se faire place. Ariste, malgré la faveur dont il jouissait à la cour, dut courber son front sous la tempête. Il avait offensé le roi et deux femmes ! Contre la vengeance de deux femmes, que vouliez-vous qu'il fit ? Qu'il cédât... et il céda en effet.

Le roi, pourtant, avait un si grand faible pour son favori, qu'il aurait bien voulu qu'on intercédât pour lui. Tout justement, une jolie marquise, — la marquise de contrebande, — ne craignit point de demander la grâce du beau coupable. Cependant Sa Majesté n'osa pas le rendre de suite à la liberté, à ses amours, à ses plaisirs ; mais il leva les arrêts forcés, et le jeune homme dut aller attendre ses ordres dans un vieux château de famille qu'il possédait au fond du Morbihan.

C'était un exil : mais Ariste se résigna de la meilleure grâce du monde : il savait que cet exil serait court. C'était une visite forcée qu'il faisait à ses terres et au vieux château qui, depuis vingt ans, attendait qu'on le fit réparer. Il arriva dans le manoir, s'installa dans un donjon menaçant ruine, et, malgré son courage stoïque, il y serait mort d'ennui sans une aventure fort piquante dont il devint le héros. Pour vous mettre mieux au courant, nous vous ferons lire une petite lettre parfumée, d'une écriture très-fine, que notre intéressant proscrit parcourait un matin, assis près d'un reste de fenêtre en ogive, et enveloppé d'une merveilleuse robe de chambre dont le luxe contrastait singulièrement avec la nudité glaciale des murailles qui l'entouraient. Voici cette épître :

« Hier, en allant chercher votre lettre au pied du vieux donjon, je me demandais, Ariste, comment j'étais arrivée à engager ainsi une correspondance de chaque jour avec un étranger, un inconnu... Suis-je coupable ? Mon cœur me dit que non... En effet, pauvre orpheline, confiée aux soins d'un oncle qui m'aime un peu plus que son chien de chasse, un peu moins que sa pipe asiatique ; seule au monde, sans bonheur, sans affection, je devais m'attacher à tout ce qui souffrait, et ma douleur devait s'affaiblir en consolant les autres ; et c'est ce qui arrive, Ariste, depuis deux mois que nous nous écrivons. Je ne souffre plus, tout a pris autour de moi un aspect riant, et, chose étrange, il me semble que j'aime tous ceux qui autrefois m'étaient indifférents. Oul, je me sens au fond de l'âme une bonté, une indulgence... C'est parce que je suis heureuse, n'est-ce pas, mon ami ?... Oui, bien heureuse, car je sais qu'il y a un noble cœur, une âme triste et pleine d'amour que mes lettres consolent et encouragent... Mais pourquoi ce long mystère ? pourquoi ne pas paraître ?... Je voudrais tant vous voir !... Ce n'est pas pour savoir si vous êtes jeune et beau, mais pour lire dans vos yeux votre joie ou votre tristesse, et pouvoir, mieux qu'aujourd'hui, partager l'une et adoucir l'autre. Vous m'avez dit qu'une affaire d'honneur,

une affaire politique, je crois, vous forçait à vous cacher à tous les regards... mais non aux miens ; ni moi ni mon oncle ne vous trahiront. Pourquoi donc hésitez-vous ?... Caché dans ces ruines dont je ne m'approche qu'en tremblant, quelle triste vie est la vôtre, Ariste, quand je serais si heureuse de vous entourer de mes soins ! Vous m'avez parlé d'affaires politiques : ce ne peut être que quelque conspiration en faveur de l'empereur. Eh bien ! mon oncle est un vieux soldat de l'Empire ; il vous accueillera, il serait fier de vous offrir un asile. Venez, Ariste, et vous recevrez votre amie, votre sœur, la plus heureuse des femmes.

» ANGÉLINE. »

Ariste souriait, en lisant cette lettre, de ce sourire passablement fat et impertinent, familier aux heureux, aux favoris de la fortune ; puis, la lecture achevée, il enferma la naïve épître dans un petit coffret d'ébène, et, le sourire toujours sur les lèvres, voici ce qu'il écrivit :

« Angéline, depuis cinq mortels jours, je n'avais pas reçu de lettre, et je ne puis vous dire quelle souffrance vous aviez jetée dans mon âme. Vingt fois, fou de douleur, au risque de me perdre, j'ai été tenté de franchir la grille de votre maison et d'aller vous demander compte de mes intolérables tortures. Aviez-vous bien le droit de me tourmenter ainsi ? Ce cœur, que je vous ai confié pour adoucir ses amertumes, était-ce à vous de le briser ? Dans ma jeune vie, il n'y a eu que malheur et déception ; est-ce vous qui deviez combler la coupe d'amertume ?

» Angéline ! Angéline ! lorsque, caché à tous les regards, il m'était permis de contempler ton front si pur, le charme pénétrant de ton mélancolique sourire, cette teinte de vague tristesse et d'amour répandue sur ton céleste visage, toute cette chaste poésie qui t'environne, ô ma bien-aimée, ai-je cru ce regard et ce sourire menteurs ? Ai-je craint de souffrir par toi, ange consolateur ? Et lorsque ta voix divine vibrât le soir dans mon âme éperdue, quand tu laissais après toi un amoureux parfum, quand j'allais cueillir la feuille que tes longs cheveux avaient effleurée et baiser en pleurant l'herbe de la prairie où ton corps adorable avait laissé son empreinte, j'ai cessé de croire aux larmes et au malheur ; et pourtant les larmes et le malheur aujourd'hui me viennent de toi !... »

» M. d'Entragues est arrivé. C'est l'époux que ton oncle te destine. Tu m'as juré de résister, mais dans tes dernières lettres tu ne me parles pas de lui. Tu te reproches la faible lueur de bonheur que tu as fait péné-

des esclaves? Cette mesure serait-elle inspirée par une bonne et saine politique? Servirait-elle réellement les intérêts de l'humanité, en ce qui touche les nègres, si je prohibais ce commerce en Algérie? Telles sont les questions que j'ai mûrement pesées.

Quant au premier point, je ne pense pas que notre domination sur les Arabes soit assez ancienne pour nous permettre l'adoption d'une mesure qui affecterait si matériellement leurs intérêts. Le système administratif des Arabes est loin, grâce à Dieu! de ressembler à celui de la France; si nous avions modelé l'un sur l'autre, nous aurions ici une armée de fonctionnaires, et par conséquent un lourd budget que l'Afrique ne pourrait alimenter et que la métropole ne voudrait certes pas voter.

Cependant il ne faudrait rien moins que tout l'attirail de l'administration française, avec ses milliers d'employés, sa police et ses gendarmes, pour qu'il y eût la moindre chance de rendre efficace la mesure que vous réclamez au nom de l'humanité. Voulez-vous savoir quel est le système administratif et gouvernemental suivi par les Arabes? Le voici :

L'autorité est entre les mains de l'officier-général commandant la province ou subdivision, aidé par un officier chargé des affaires arabes; puis vient l'aga, chef de plusieurs tribus; puis le kaïd, chef d'une seule tribu; enfin le cheïk, chef d'une portion de tribu. L'aga seul reçoit un traitement; le kaïd et le cheïk n'ont pas d'autre rétribution qu'une part très-modique dans les impôts ou amendes.

Tel est, Monsieur le duc, tout le mécanisme gouvernemental arabe. On n'y voit ni gendarmes, ni agents de police, ni douaniers, car je ne regarde pas les douaniers français de la côte comme faisant partie de l'administration arabe.

Ce gouvernement, simple, peu coûteux et purement militaire, répond parfaitement à nos besoins actuels; il nous met à même de percevoir l'impôt sans difficulté. Nous parvenons à rendre les routes sûres en rendant les tribus responsables de tous les méfaits qui s'y commettent; c'est une institution du gouvernement des Turcs et d'Abd el-Kader que nous avons maintenue. Les tribus nous aident à arrêter les malfaiteurs; leur cavalerie marche avec nous à la première réquisition, et l'on nous fournit, aux prix indiqués par les tarifs, les bêtes de somme nécessaires pour transporter des munitions ou des vivres à la suite de nos colonnes ou jusqu'à nos postes avancés.

Il serait impossible d'exiger d'un pareil gouvernement l'attention vigilante indispensable pour empêcher les nègres d'arriver avec les caravanes du désert et d'être vendus sur les divers marchés de l'Algérie. Il faudrait pour cela, je le répète, une armée de fonctionnaires de tout grade bien autrement considérable encore que celle que nous avons en France. Et, je vous le demande, où prendrions-nous de quoi l'entretenir? Serait-ce aux dépens des contribuables français? On se montrerait alors inhumain envers eux, sous prétexte de philanthropie à l'égard des nègres.

Vous voyez donc, Monsieur le duc, que la mesure en question est impraticable en ce moment, ne fût-ce qu'en raison de la dépense qui en serait inséparable. Mais au prix même de cette dépense, réussirait-on? Songez, Monsieur le duc, que, malgré les efforts de deux grandes nations, la France et l'Angleterre, la traite des nègres n'a pas sensiblement diminué, et qu'elle se fait d'une manière beaucoup plus cruelle qu'autrefois. Comment préserveriez-vous de ce commerce toute la ligne du désert (1,000 kilomètres), celle de la frontière de l'est (520 kilomètres), celle de la frontière de l'ouest (520 kilomètres), en tout 2,040 kilomètres à garder? Cette combinaison étant impossible, force nous est de nous rabattre sur la surveillance à exercer sur les marchés à l'intérieur, ce qui, vu l'étendue du pays, n'est pas plus facile.

Et, lors même que les marchés seraient surveillés, les nègres se vendraient un à un dans les tribus. Vous voyez qu'il y aurait un dédale de difficultés dans l'exécution de l'arrêté.

La mesure serait-elle politique dans un moment où notre autorité est encore de si fraîche date, et avec un peuple encore exaspéré d'avoir dû plier sous le joug? N'avons-nous pas déjà assez d'embarras sur les bras sans aller, de gaieté de cœur, nous donner celui-ci? Ce serait une des causes les plus actives de rébellion; car l'Arabe tient infiniment à avoir des nègres, et si une révolte éclatait par ce motif, comme cela aurait lieu infailliblement, d'après mon opinion, sur qui en retomberaient les conséquences? Sur vos soldats enfants de la France, sur vos trésors, et votre philanthropie inopportune coûterait cher à vos compatriotes.

Regardez ce qui se passe dans les états méridionaux de l'Amérique du Nord (Etats-Unis). A-t-on pu y faire abolir l'esclavage? Le gouvernement central n'a-t-il pas reculé dans la crainte d'une révolte, d'une séparation? Et vous voudriez priver de but en blanc les Arabes des nègres qui les aident dans leurs travaux agricoles et des nègresses qu'ils épousent assez souvent!

Rappelez-vous, Monsieur le duc, que le Koran permet au musulman d'avoir des esclaves, mais lui prescrit de les traiter comme les enfants de la tente. Il est rare que les Arabes s'écartent de ce précepte. Les nègres et les nègresses sont, jusqu'à un certain point, de la famille; au moins sont-ils traités comme s'ils en étaient, et il est presque sans exemple qu'un Arabe maltraite ses esclaves. Ce

fait seul constitue une réponse à la question d'humanité. Je suis convaincu qu'il vaut mieux pour les nègres du Soudan, qu'ils deviennent esclaves n'importe comment, être vendus aux Arabes du Tell et du petit désert que de rester entre les mains de l'ennemi qui les a capturés. J'ajouterai que très souvent les Arabes affranchissent leurs esclaves. Cela a lieu presque toujours après un certain nombre d'années de fidèles services, ou lors de la mort du chef de la famille ou de quelqu'un de ses membres les plus importants.

Vous remarquerez que lorsque l'on voit les choses de loin, sous un seul aspect et sous l'influence de sentiments d'ailleurs très-louables, on est exposé à se tromper sur les proportions ou l'avantage qu'il y aurait à appliquer des théories à tel ou tel pays. Gardons-nous bien de faire en Algérie l'essai de toutes celles qui bouillonnent dans les cerveaux de France. Nous pourrions être sévèrement châtiés pour notre imprudence sentimentale. La philanthropie que nous exercerions en Algérie deviendrait de la cruauté pour la France; son sang et ses richesses seraient appelés à réparer les bévues de ses philanthropes. Consultons d'abord les intérêts de notre patrie, puis soyons philanthropes autant que possible.

Pour calmer de mon mieux les alarmes de votre humanité, je vous dirai, Monsieur le duc, qu'il n'y a de marchés publics d'esclaves ni à Oran, ni à Alger; ces affaires se traitent par transactions particulières, dans l'intérieur des tribus, loin de nos regards et de notre surveillance. Les esclaves introduits en Algérie sont, d'ailleurs, peu nombreux, car on ne les emploie guère aux travaux d'agriculture, mais plutôt aux soins domestiques, et leur suppression, malgré leur petit nombre, causerait un vif mécontentement aux chefs arabes.

Enfin, ici comme dans nos colonies, se présenterait la question de la compensation à accorder, et vous savez si elle est aisée à résoudre.

Agréez, etc. MARÉCHAL BUGEAUD.
P. S. — J'avais oublié un argument. Nous désirons ouvrir des relations commerciales avec l'intérieur de l'Afrique. Ce projet est-il réalisable, si nous enlevons aux habitants de ces contrées lointaines une branche de leur commerce?

Paris, le 3 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'honorable M. Ledru-Rollin vient de faire un appel aux travailleurs; il les invite à demander aux chambres, par voie de pétition, une enquête qui aurait pour but de constater aux yeux de tous la condition générale des travailleurs.

L'idée de M. Ledru-Rollin n'est pas nouvelle, mais elle est excellente, et nul n'est en meilleure position que lui pour la réaliser. M. Ledru-Rollin est possesseur d'une grande fortune qui lui permet de renoncer aux profits de sa charge d'avocat à la cour de cassation. Qu'il renonce donc à des occupations qui jusqu'à ce jour l'ont trop absorbé et qui bien souvent même l'ont empêché de remplir ses devoirs de député; qu'il se consacre tout entier à l'enquête qu'il demande; qu'aucun sacrifice ne l'arrête pour réunir ces documents qu'il appelle si justement les cahiers de doléance de notre époque, et nous applaudirons à ses efforts, car il aura bien mérité de l'humanité.

— On annonce que M. le général Boileau, commandant de l'Ecole Polytechnique, et l'une des causes premières des fâcheux événements dernièrement accomplis, va être remplacé dans ses fonctions, par M. Rostolan, général d'infanterie. M. le général Boileau avait 4,000 fr. pour frais de représentation; le nouveau titulaire en recevra 6,000 pour le même usage.

— Voici un nouveau fait qui prouve la tendance du pouvoir à refuser des brevets d'imprimeur à quiconque prétendrait n'en pas faire usage dans l'intérêt du ministère. Le gérant du *Courrier de Castres*, journal dynastique mais non ministériel, acheta une imprimerie à condition que le brevet d'imprimeur lui serait transmis en même temps que les caractères et les presses; mais voilà que cette transmission, après avoir traîné en longueur, semble devenir impossible. Plus de huit mois d'attente n'ont pas été jugés suffisants, quoique le ministère soit à même d'être bien renseigné par les créatures du maréchal Soult à Castres sur la capacité et la moralité de M. Massié, prétendant à la succession de M. Martel, le vendeur du matériel de l'imprimerie.

— La commission des secours destinés aux familles des détenus politiques vient de faire un nouvel appel aux sympathies démocratiques. La saison rigoureuse commence; des femmes, des enfants souffrent de la faim et du froid. Les ressources de la commission sont d'autant plus insuffisantes qu'elle doit s'occuper de subvenir aux nécessités pressantes d'un certain nombre d'amnistiés qui se trouvent sans travail et sans pain. La commission espère que cet appel sera entendu des citoyens qui l'ont si noblement aidée dans sa mission de bienfaisance.

— Nous apprenons que les six détenus politiques qui restaient encore au Mont-Saint-Michel viennent d'être transférés à Doullens, où ils sont arrivés le 26 du mois dernier. Cela n'annonce pas que

l'amnistie soit complétée de si tôt. On n'eût sans doute pas pris la peine de transférer des détenus devant lesquels les portes de leur prison auraient dû prochainement s'ouvrir.

— A la suite d'une rencontre malheureuse entre un élève de l'Ecole Polytechnique et un étudiant en médecine, ce dernier est resté sur le terrain. Le combat a eu lieu à l'épée dans le bois de Meudon. La victime a succombé immédiatement au coup qu'elle a reçu.

Le *Constitutionnel*, qui parle aujourd'hui de cette affaire, dit qu'elle s'est passée entre deux élèves de l'Ecole Polytechnique, et est mal informé.

Le jeune homme survivant a pris la fuite, disant qu'il se représenterait lorsqu'il en serait temps. Les témoins du duel et un médecin qui les avait accompagnés sur les lieux ont été arrêtés à Versailles, où ils étaient allés faire la déclaration de ce qui s'était passé. On les a amenés hier à Paris.

— On espère toujours qu'un biais sera trouvé pour arranger l'affaire du barreau et de M. le premier président Séguier; mais il n'en restera pas moins à statuer sur le pourvoi formé contre l'arrêt rendu par la cour royale dans la poursuite intentée contre le conseil de discipline. Cette affaire doit venir dans la seconde semaine de novembre. M^e Garnier plaidera pour le barreau.

Les événements se compliquent en Espagne, et si la contre-révolution s'y accomplit, ce ne sera pas du moins sans avoir rencontré une vive résistance. Si cette résistance est violente, si elle est poussée jusqu'à des actes que la morale et l'humanité ne sauraient avouer, les réacteurs n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes, car ce sont eux qui ont précipité l'Espagne dans une situation où l'on dirait que les lois sociales vont un instant faire place aux terribles lois de la nécessité.

Le gouvernement français a fait publier par le *Message*, dans la soirée du 2, des dépêches très-graves; en voici le texte :

« Madrid, le 27 octobre.
» On vient de découvrir une nouvelle conspiration. Le général Narvaez devait être assassiné à la porte de l'ambassade de France où il dinait.

» Le général Prim a été arrêté ce matin; d'autres arrestations ont eu lieu hier et aujourd'hui. »

« Barcelonne, le 29 octobre.
» Avant-hier 27, à huit heures du soir, deux assassins ont été arrêtés au moment où ils se précipitaient sur le baron de Meer, qui descendait de voiture au théâtre. Ils ont été enlevés à la garde qui les conduisait aux Atarazanas par un groupe d'hommes armés. Quatre ou cinq cents individus à bonnet rouge se portèrent sur la Rambla; ils entourèrent l'alcade et son lieutenant qui furent délivrés par les *mozos de escuadra* (gendarmes).

» Les troupes arrivèrent, et le rassemblement fut dissipé. Le baron de Meer, en sortant du théâtre, parcourut à pied la Rambla.
» Quarante arrestations ont été faites. Deux officiers et un gendarme ont reçu des coups de couteau.

» Hier 28, à six heures du soir, des patrouilles circulaient dans la ville; un *bando* sévère avait été publié et un conseil de guerre établi.
» Parmi les individus arrêtés, quatre ont été condamnés à mort et neuf ont été envoyés aux présides. »

A ces détails, qui sont très succinets, nous ajouterons l'extrait suivant de la correspondance du *Journal des Débats* :

« Une conspiration vient d'être découverte à Madrid; elle semble avoir la même origine que les complots avortés dans les villes principales de la Vieille-Castille, de la Catalogne et de Murcie. Hier, un journal du soir, le *Postdata*, dévoué au ministère, avait annoncé qu'une tentative d'assassinat devait être projetée contre le général Narvaez et être exécutée à sa sortie de l'ambassade française, où il avait dîné le 25 octobre. On a si souvent parlé de ces horribles tentatives, des menaces de mort ont été si fréquemment affichées au coin des rues contre ce général, qu'on y faisait peu d'attention. Cependant, cette fois, l'assassinat du général Narvaez se liait à de vastes projets d'insurrection, et devait être le signal d'un grand soulèvement dans le pays. Les assassins étaient au nombre de six, commandés par un capitaine renvoyé du service lors des derniers *pronunciamentos*. Ils étaient placés au coin des rues des Infantes et de Barquillo, qui conduisent à l'ambassade française, de manière que le général Narvaez devait absolument passer près d'eux pour se rendre à l'hôtel du comte Bresson, qui n'est situé qu'à trente pas de l'endroit où ils se trouvaient postés. Tous étaient armés de *trabucos* (espingoles) chargés de plusieurs balles, qu'ils tenaient cachés sous leurs grands manteaux espagnols, que l'on porte généralement dans cette saison. Deux d'entre eux devaient se jeter au devant des chevaux, deux autres tirer sur le cocher, et deux décharger leurs trabucos à bout portant dans l'intérieur de la voiture.

» Le hasard a fait manquer cet infernal projet. Les assassins croyaient que le général se rendrait à l'invitation de l'ambassadeur à la nuit tombante; mais étant allé faire une visite en ville, il est arrivé vingt minutes avant l'heure fixée pour le dîner. Il a passé

trer dans mon âme désolée. Tu voudrais m'oublier!... Angéline, lorsqu'une femme prononce ce mot, c'est que déjà l'avenir est loin de son cœur! Quand la femme voit sa faute, c'est qu'elle a cessé d'aimer! Quand la femme voit les liens qui l'enchaînent, c'est qu'elle a songé à les briser!

« Si vous m'aimez encore, Angéline, si vous ne vous êtes pas jouée de celui qui donnerait sa vie pour vous, demain, à huit heures, je vous attendrai au pied de la tour. Vous voulez me voir, je me montrerai à vous; mais à vous seule, entendez-vous bien? Si vous refusez, je pars, je m'éloigne, je vais mourir loin de vous en me livrant à mes juges! Angéline, ayez pitié de moi; c'est le bonheur, c'est la vie que je vous demande à genoux. ARISTE. »

Cette lettre cachetée, Ariste la ferma, et, avant d'écrire l'adresse, il prit une autre feuille de papier, tailla sa plume, passa la main dans ses magnifiques cheveux noirs, et se remit à écrire. Voici la seconde lettre :

« Mon cher et très-honoré ami,
» Tu m'écris que mon exil est près de finir : je recevrai la nouvelle qu'il est fini sans joie ni douleur. Tu ajoutes que tu me plains, que je dois être jaune, maigre, vrai visage de trappiste, que je dois sécher d'ennui, mourir d'impatience et blémir d'amour et de regrets : tu n'y es pas le moins du monde. Est-ce que le comte Ariste de Saint-Yvon peut connaître l'ennui? Est-ce qu'il n'y a pas toujours partout, pour lui, un ciel pur, des fleurs, des parfums, des femmes et de l'amour? »

« Ecoute, ô Amédée de l'Ornaïn! et si jamais quelque douce aventure se termine par un duel, si tu perds la faveur du roi, profite de mes leçons, et sache colorer le miel de l'exil de toutes les vives et poétiques couleurs du ciel parisien. Ecoute.

« Il y a deux mois que je suis arrivé ici, et, depuis ce temps, figure-toi mon bonheur : je compose un double poème, j'ai deux amours, un pour les sens, l'autre pour l'âme. C'est délicieux ! »

« Le premier, c'est une fraîche fille, accorte et vive, la nièce de mon fermier, brave homme s'il en fut, qui a conservé les vieux principes, les seuls bons, à savoir qu'Ariste de Saint-Yvon, descendant en ligne parfaitement directe de ses ex-seigneurs, lui fait beaucoup d'honneur en allant incognito boire son meilleur cidre, manger sa meilleure pièce de gibier et... le bonhomme ne voit pas autre chose.

« L'autre amour... ah! celui-là, c'est tout un roman. Imagine-toi qu'à

tout hasard, en arrivant dans ce pays, j'ai voulu, pour ne pas mourir d'ennui, me jeter dans la singularité : c'était une idée qui pouvait amener quelque chose. Je me suis enveloppé de mystère et j'ai parfaitement réussi. Mon domestique est installé dans la maison, du concierge; il est censé m'attendre. Moi, je me suis enfermé dans un vieux donjon ruiné. Mon fermier seul sait la vérité, et il se tait parce que je dois renouveler son bail la veille de mon départ. Sa nièce, tout aussi instruite, se tait aussi parce que... enfin parce que... Les autres, le commun des martyrs, disent qu'il y a un revenant dans la vieille tour de Saint-Yvon, et que c'est l'âme de mon grand-père qui s'y promène toutes les nuits. Les esprits forts affirment qu'il n'y a que des chouettes et des hiboux dans la tour. Merci!... Dans ce nombre, — les esprits forts bien entendu, — se trouve le capitaine Vaudreuil qui ne croit à rien, pas même à la chute de Napoléon et à la rentrée des Bourbons. Il ne croit pas, il va sans dire, à ma diablerie, et menace tous les jours de venir faire une descente armée dans mon donjon pour en chasser les lutins. Me vois-tu traqué, comme une bête fauve, dans mes propres domaines? Mais je pardonne au capitaine en faveur de sa nièce Angéline... quelque chose de ravissant, de délicieux, quelque chose de divin que tu n'as rencontré nulle part; une jeune fille de dix-sept ans, un peu romanesque... mais une candeur, une confiance d'un autre siècle et des vertus d'un autre monde.

« Un jour, le hasard l'amena, avec une de ses compagnes, au pied de ma tour. Elles s'assirent sur un banc formé d'une énorme pierre écroulée, et par une crevasse du mur je pus les voir et les entendre. Angéline admirait le point de vue, qui, en effet, est magnifique; puis elle confia à son amie ces tristesses que l'on éprouve toujours à dix-sept ans, lorsque le cœur se remplit d'amour. Elle se plaignait de la monotonie de sa vie; elle demandait des agitations, du trouble; elle préférait la souffrance à ce calme qui la désolait; puis elle ajouta : « C'est ici, Ernestine, que je viens chaque jour rêver et pleurer, et demander à Dieu tout ce bonheur que je pressens et que je ne puis définir, mais qui manque à ma vie. »

« A cette naïve confiance, il me passa dans la tête la plus folle des idées. Le lendemain, lorsqu'elle revint, elle trouva des tablettes sur le banc, et sur ces tablettes, que la curiosité féminine l'engagea à ouvrir, elle lut avec émotion des vers mélancoliques, des strophes pleines de tristesse. Deux jours après seulement, elle revint; une lettre l'attendait. Elle la prit,

la tourna vingt fois dans ses jolis doigts, et enfin elle la lut. Cette lettre respectueuse, mais tendre, passionnée, cherchait à l'intéresser en faveur d'un malheureux proscrit, contrainct à se cacher. Je lui demandais une amie, une sœur pour adoucir l'amertume de mon ame. Elle me répondit pour me dire... qu'elle ne voulait pas me répondre. Pauvre enfant! Il y a de cela près de deux mois, elle ne m'a pas vu, et j'ai vingt lettres d'elle!

« Elle ne m'a point vu, et c'est ce qui fait le charme de notre liaison. Le piquant de la situation l'a entraînée, la pitié a fait le reste. Avec ses idées romanesques, si elle m'avait rencontré dans le monde et dans les conditions ordinaires, quels que soient mes avantages extérieurs, j'aurais peut-être fait peu d'impression sur son esprit. Tout ce qu'il lui fallait, c'était un roman et du mystère.

« Cependant, j'appris, il y a quinze jours, qu'on attendait le futur époux de la belle Angéline. Je jetai (dans une lettre) un cri de désespoir. Elle se hâta de me rassurer en m'apprenant que son fiancé avait quarante-cinq ans, et qu'elle le refuserait, ne pouvant se marier avec un autre amour dans le cœur. Cette susceptibilité hors d'usage m'effraya; heureusement qu'elle a compris la situation. Elle n'est pas riche, et son futur, M. d'Enragues, a trente mille livres de rentes. Il est arrivé, et l'on n'a rien dit au proscrit de la tour. On épousera, et quand on sera femme, on rira beaucoup de cet enfantillage et du malheureux inconnu.

« Mais non, morbleu! il n'en sera pas ainsi! En dépit de soi, la vanité est au fond de tous les cœurs. Je n'ai jamais été vaniteux, et pourtant je suis fâché qu'Angéline renonce si facilement à ses rêves. Je me croyais plus de puissance épistolaire. Enfin, cela ne peut finir ainsi. Je lui écris aujourd'hui; je veux qu'elle vienne demain au pied de la tour, j'y serais... Je ne serais pas fâché que lorsqu'elle s'en ira à l'autre, il y eût au fond de son cœur un peu de regret... Au fait, j'ai été très-vertueux depuis deux mois; cela mérite récompense.

« Adieu, je te dirai si elle est venue... Je ne sais pourquoi, en finissant cette lettre, je me sens si triste... Adieu.

« ARISTE DE SAINT-YVON. »
Cette lettre achevée fut fermée comme l'autre, les adresses furent mises; puis l'une partit pour Paris, et l'autre fut déposée sur le banc de pierre, au pied de la tour.

(La suite à un prochain numéro.)

SOPHIE ALLIER.

des assassins lorsqu'il faisait encore très-clair; c'était un des plus beaux jours d'automne. Le capitaine, craignant de se compromettre en plein jour, remit au lendemain l'exécution du complot. La nuit, le remords l'a pris, et il s'est rendu auprès du général Narvaez pour lui confesser son crime. Il a été arrêté, ainsi que ses complices, qui sont tous des hommes appartenant aux plus basses classes de la société; l'un d'eux tenait une maison de jeu. La police, sur ces indications, fit des recherches, et on a trouvé dans le puits d'une maison isolée beaucoup de trabucos. Une forte *présomption morale* pèse, dit-on, sur le général Prim, comte de Reus. Il vient d'être arrêté et écroué dans une prison militaire. La justice suit le cours de cette affaire, et le gouvernement, je crois, ne tardera pas à rendre publiques ses investigations. »

En regard de cette version du *Journal des Débats*, nous croyons devoir placer celle du *National* qui envisage les faits d'une tout autre façon. Le correspondant de ce journal lui écrit que, voulant connaître les faits, il est allé trouver l'un des modérés les plus candides des Espagnes et des Indes, et que celui-ci lui a dit :

« Hier soir, Narvaez avait été invité à dîner chez l'ambassadeur français, et il paraît que cinq hommes commandés par un capitaine en retraite s'étaient apostés aux environs de l'hôtel de l'ambassade pour se précipiter sur le général au moment où il descendrait de voiture. Par bonheur, il arriva une demi-heure avant le moment qu'ils avaient calculé; le capitaine alors, ne pouvant exécuter son affreux dessein, se retira avec ses complices, et tout à coup il fut saisi d'un vif repentir. Le même soir, au moment où Narvaez rentra chez lui, le capitaine vint lui demander une audience; il lui dit qu'il avait à lui faire les plus graves révélations; mais il exigea auparavant du ministre sa parole d'honneur qu'on lui accorderait la vie sauve. Cette parole fut donnée, et alors le capitaine raconta tous les détails d'une conspiration qui fait frémir. C'est par suite de ces aveux qu'on s'est emparé de quelques personnages, et ce n'est pas fini; on doit en arrêter bien d'autres. »

Tel est, continue le correspondant du *National*, le récit de notre candide ami. Il est certain que tous les amis du ministère promettent à l'envi cette fable et qu'on y ajoute toutes sortes d'horreurs. Ceux qui connaissent de quoi est capable ce féroce général pour échapper à la crise actuelle ne doutent point que ce ne soit encore ici une de ces inventions assez communes dont il a déjà employé l'expédient. Le parti anti-réformiste gagnait chaque jour plus de terrain; l'action de la presse de Madrid était fortifiée par l'opinion de vos journaux de Paris; dans les cortès même le noyau de la résistance grossissait de plus en plus; le ministère le voyait, et Avizanetta, le chef suprême de la police, n'a pas manqué de mettre en avant, comme d'habitude, une fausse conspiration. »

L'administration a deux poids et deux mesures. On refuse l'inscription d'électeurs de l'opposition et on accepte les électeurs ministériels quand les uns et les autres se présentent avec des conditions identiques. Voici ce que nous lisons dans *l'Eclair* de l'Indre :

« Il y a quelques jours, le préfet de Nantes refusait d'inscrire sur les listes électorales de l'arrondissement de Savenay quarante-cinq nouveaux électeurs qui avaient acheté de M. de Guiny, par acte authentique, l'usufruit d'une pièce de terre de la contenance de 1 hectare 20 centiares, d'un revenu de 20 f., et payant un impôt de 2 f. 53 c. dans cet arrondissement. »

« Lorsque M. Muret de Bord se présentait à La Châtre, le préfet de l'Indre avait inscrit sur ses listes électorales de l'arrondissement de La Châtre vingt et un électeurs payant à eux tous 17 f. d'impositions. »

« Il y a quelques jours à peine, M. le préfet de la Creuse a inscrit sur les listes électorales de l'arrondissement de Bourgneuf onze électeurs qui habitent la ville de Paris et ont fait une acquisition qui leur attribue environ 75 c. de contribution à chacun. »

« Si nous voulons remarquer dans quelles circonstances sont intervenues ces déterminations diverses, nous verrons que, lorsque le préfet de Nantes refusait l'inscription de quarante-cinq électeurs, ces électeurs étaient notoirement disposés à soutenir la candidature d'un député légitimiste; »

« Nous verrons que, lorsque le préfet de l'Indre, dans des circonstances identiques, autorisait l'inscription de vingt et un électeurs, ces électeurs étaient présentés par les amis de M. Muret de Bord, député ministériel; »

« Nous verrons que, lorsque le préfet de la Creuse, dans les mêmes circonstances, fait inscrire sur les listes de l'arrondissement de Bourgneuf onze électeurs de Paris, c'est que ces électeurs sont présentés par M. Boutmy, le Pylade de M. Emile de Girardin. »

« Comment veut-on qu'après de pareils actes on puisse avoir grande confiance dans les administrateurs qui méprisent ainsi l'égalité des droits et les plus simples notions de la justice? »

Chronique.

On lit dans le *Journal de la Guillotière* : « Nous nous sommes plaints déjà plusieurs fois de l'état de malpropreté dans lequel l'administration laisse la plupart de nos rues; les unes ne sont pas même nettoyées, les autres sont mal balayées, et la boue qui y séjourne est un obstacle continuel à la circulation sur leur parcours. Enfin, nos chemins ruraux sont dans l'état le plus déplorable. Quand donc l'administration songera-t-elle à prendre des mesures pour satisfaire les réclamations que nous recevons journellement à ce sujet? »

« En accordant des *petits sous* aux importunités ou à la gentillesse de ces myriades de ramoneurs en bas âge dont sont infestées les promenades publiques, bien des personnes s'imaginent procurer ainsi à ces pauvres enfants les moyens de mieux vivre, ou tout au moins de se donner quelques unes de ces douceurs dont leur misère habituelle ne les prive que trop sévèrement; il n'en est rien pourtant. Ces petits malheureux ne sont que des maraudeurs envoyés par des maîtres avides, et seuls coupables, par conséquent, de spéculer ainsi sur la charité publique. »

Ces maîtres fixent un minimum à leur recette, et malheur à eux s'ils rentrent le soir dans leur bouge avec un déficit quelconque, même le plus léger! Il est vrai que quand la justice peut mettre la main sur un de ces forbans, presque tous ramoneurs ou marchands de peaux de lapin, elle ne manque pas de leur infliger de rudes leçons, mais presque toujours en pure perte. (Courrier.)

« Un horloger du quai Peyrollerie a été volé dans la nuit du 4 au 5 de ce mois. Les voleurs, pour s'introduire plus tard et avec plus de facilité dans le magasin, y sont entrés à dix heures du soir sous le prétexte d'acheter une montre ou une pendule; pendant ce temps-là, ils ont enlevé les clavettes des boulons qui tenaient les volets fermés. A minuit, ils sont revenus et ont cassé une vitre, ce qui a été entendu de l'horloger qui s'est hâté de descendre; mais les voleurs s'étaient enfuis emportant plusieurs montres de différentes valeurs. Nous avons déjà signalé plusieurs vols dans ce quartier; il nous

semble que la police aurait dû redoubler de vigilance, et ne pas laisser d'aussi belles chances d'exploitation aux malfaiteurs. »

« Les habitants de la commune de Villeurbanne (Isère), s'appuyant sur l'art. 640 du code civil, viennent de former une demande pour obtenir l'entière exécution du canal de ceinture se déversant à la Mouche (bord du Rhône), commune de la Guillotière, conformément à l'arrêté de M. le préfet du Rhône. »

Cette demande intéressant tous les propriétaires de la plaine en dehors de la ligne des forts, il serait convenable de les voir également s'adresser à M. le maire de la Guillotière, afin de prévenir les sinistres qui, en cas d'inondation, seraient inévitables dans toute la plaine, puisque le libre écoulement des eaux est intercepté par les travaux faits jusqu'à ce jour.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la détermination des habitants de Villeurbanne, et nous engageons vivement ceux des Brotteaux et de la Guillotière placés en dehors des fossés d'enceinte à se joindre à eux ou à suivre leur exemple.

« Le 26 octobre dernier, la femme Gaumy, mendicante, âgée de vingt-cinq ans, a été tuée accidentellement par une locomotive sur le chemin d'Andrézieux, dans la commune de La Fouillouse (Loire). »

Voici comment les employés du chemin de fer ont raconté cet accident : La locomotive remontait un convoi de wagons, et elle était arrivée au pont appelé Mallevall, au-dessous de La Fouillouse, lorsque la femme Gaumy, qui descendait en courant un petit sentier venant du village et aboutissant au chemin de fer à l'angle droit de l'aval du pont, s'est engagée en cet endroit sur la voie presque en même temps que la locomotive; les conducteurs assurent qu'ils ont enrayé aussitôt, mais que l'arrêt, malgré leurs efforts, n'a pu être instantané, et la malheureuse femme Gaumy a été écrasée.

« Par une ordonnance royale du 21^{er} mois dernier sont nommés juges et suppléants au tribunal de commerce de Vienne MM. Bonnard, Delaigue, Maniguet et Gabert. »

« Samedi dernier, dit le *Spectateur*, un affreux suicide a jeté la consternation dans le quartier des Chartreux. Un homme des environs de Dijon se croyait, depuis plusieurs années déjà, la victime d'un maléfice. Un *devin* de Châlon lui aurait assuré, dit-on, qu'il était ensorcelé par son curé. Depuis ce temps, cet homme, au désespoir, avait formé vingt fois contre son curé des projets d'atroce vengeance. Heureusement un reste d'honneur et de foi religieuse l'avait toujours arrêté. Confié, il y a quelque temps, aux soins éclairés de M. Dugast, directeur de l'hospice des aliénés, son état s'était sensiblement amélioré; on le croyait complètement guéri. Mais, il y a quelques mois, il sortit de l'hospice; alors ses idées sinistres lui revinrent, et le désespoir s'empara de lui. Samedi, il parvint à se procurer un rasoir, et il se fit à la gorge une incision tellement profonde, qu'il mourut sur le coup. Cet homme était marié et père de trois enfants. Comment se fait-il que, dans notre siècle, des hommes comme le *devin* de Châlon puissent s'imposer à ce point à la crédulité des hommes du peuple? »

« Jeudi dernier, le fils de M. Manoncourt, chapelier à Mâcon, jeune enfant à peine âgé de cinq ans, s'amusa à chercher des coquillages sur le bord du mur de soubassement du quai des Marans. Ce port a une pente très-rapide et même dangereuse pour les grandes personnes. L'enfant glisse et tombe dans la Saône, dont le courant est actuellement rapide par suite de l'élévation des eaux. On cria au secours, mais personne n'osa affronter le danger, lorsque le nommé Dédame (Laurent), marinier, de Digoïn, se jette tout habillé dans la rivière et ramène sur le bord le pauvre enfant déjà évanoui. »

Ce n'est pas la première fois que Dédame se distingue de la sorte. Il y a quelques années, il a déjà sauvé d'une mort certaine l'enfant de M. Monnet, boucher à Digoïn, qui se baignait dans la Loire.

« Henri Rodet, de Blegny, ignorant sans doute la sévérité de la nouvelle loi sur la chasse, avait tendu son filet le 25 septembre dernier. Les affaires du chasseur allaient au mieux; cent quatre-vingt-seize pièces de gibier étaient là pour le prouver. Tout à coup les gendarmes viennent mêler leurs voix au chant des pinsons aveugles et déclarer procès-verbal au sieur Rodet; celui-ci prétend qu'il est sur son terrain clos, joignant son habitation, et qu'en telle position on peut faire ce qu'on veut. Les gendarmes lui font observer qu'entre le terrain prétendu clos et l'habitation qui l'avoisine il existe un chemin vicinal, ce qui fait que la clôture n'empêche pas toute communication avec les héritages voisins, comme la loi le veut, et que d'ailleurs le filet est un engin prohibé en tout cas. Procès-verbal est rédigé. Le sieur Rodet a été condamné à 50 f. d'amende, et à rapporter tout son attirail de chasse, si mieux il n'aime payer une seconde somme de 50 f. à laquelle le tout est estimé. (Echo du Jura.) »

CÉRÉALES. — MARCHÉ AUX GRAINS DE LA GUILLOTIÈRE.

(Samedi 2 novembre 1844.)

BLÉS. — Les semailles n'étant pas encore terminées, les arrivages ont été peu importants. Les prix se sont soutenus par de bonnes qualités de 18 f. 50 c. à 18 f. 75 c. l'hectolitre, ou 24 f. 50 c. à 25 f. les 100 kilogrammes.

SEIGLES. — Cette céréale est peu offerte; aussi le prix en est-il élevé comparativement à celui des blés. Le cours a été de 12 f. 50 c. à 13 f. l'hectolitre.

ORGES. — Il s'est fait depuis quelques jours quelques transactions sur cet article, ce qui a fait qu'au marché d'aujourd'hui il était recherché au prix de 11 f. 75 c. à 12 f. l'hectolitre.

Il a été offert sur échantillons au même prix quelques orges de Bourgogne et de Champagne dont la qualité laisse beaucoup à désirer.

AVOINES. — Les arrivages sont peu importants. Les prix sont bien tenus, principalement pour les grises, dont le cours a été de 7 f. à 7 f. 25 c. l'hectolitre, ou 16 f. à 16 f. 50 c. les 100 kilogrammes.

FARINES. — Les prix sont bien tenus. Les 1^{res} à 38 f. les 100 kilog., ou 47 f. 50 c. la balle de 125 kilog. Les 2^{es} à 34 id. 42 50 id.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon, du 1^{er} au 31 octobre 1844.

Effectif au 1 ^{er} octobre : Hommes.	431
— — Femmes.	129
— — — — —	260
Admis pendant le mois : Hommes.	20
— — Femmes.	10
— — — — —	290
Sortis pendant le mois : Hommes.	6
— — Femmes.	2
— — — — —	8
Effectif au 1 ^{er} novembre : Hommes.	145
— — Femmes.	157
— — — — —	282

Spectacles du 5 novembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — La Juive.
CÉLESTINS. — Don César de Bazan. — Les Trois Péchés du Diable. — Le Bal Mabille.

Nouvelles diverses.

On a conduit à Riom, de brigade en brigadé, les auteurs présumés du vol sacrilège qui fut commis au mois de mars dernier dans l'église paroissiale de Saint-Amable.

Ce sont deux hommes de 55 à 40 ans qui déjà auraient eu, pour des faits semblables, quelques démolés sérieux avec la justice. On ajoute même que c'est par suite d'une condamnation toute récente que l'un d'eux, après d'être envoyé au bagne où il avait vingt ans à subir, aurait dit aux magistrats de Besançon : « Écrivez au procureur du roi de Riom que ceux qui ont volé dans son église sont trouvés. »

Jusqu'à présent les recherches avaient été infructueuses; cependant on les avait rendues très-actives. L'audace avec laquelle ce crime a été commis manifestait une habileté peu ordinaire : c'était pendant les prédications de M. l'abbé Grivel. Chaque jour une foule immense encombrait l'église. Comment les voleurs s'étaient-ils introduits nuitamment après la clôture des portes? C'est ce que les débats qui vont s'ouvrir apprendront sans doute. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à minuit la sacristie et le chœur se trouvaient éclairés; on brisa la serrure qui défend le ciboire contenant l'hostie consacrée; l'hostie fut jetée sur le sol; le vase et ceux de la sacristie furent emportés.

« Un crime effroyable vient d'être commis dans l'arrondissement de Gannat, et de jeter la consternation dans une honorable famille de ce pays. Voici les détails qui nous en sont rapportés, et dans lesquels, comme toujours en semblable matière, on reconnaît l'empreinte profonde du doigt de la Providence; nous devons ajouter cependant que nous ne les reproduisons que sauf confirmation. »

« Il y a quelques jours (nous ignorons la date précise du crime), M. A. de B., propriétaire dans la commune de Chirat, envoya à Saint-Pourçain, ville peu distante de son domicile, le sieur Pierre..., son domestique ou plutôt son homme de confiance depuis plus de quarante ans, pour toucher un mandat de 5,000 f. sur un banquier du pays. Pierre s'achemina donc vers le lieu de sa mission, lorsqu'il rencontra un garde de la propriété de M. de B., qui lui demanda où il va. « Toucher, répond-il, un mandat de 5,000 f. à Saint-Pourçain. » Et ils se séparèrent presque aussitôt. Au bout de peu de temps, Pierre revenait avec les 5,000 f. qu'il avait reçus pour son maître, et, en traversant un bois qui se trouve sur son passage, il était frappé d'un coup de fusil qui l'étendait raide mort; puis l'assassin le dépoiluait de l'argent dont il était porteur, et transportait le cadavre dans un fourré épais où il espérait le dérober aux regards de la justice. »

Tout semblait devoir assurer au coupable l'impunité : l'heure, le lieu, la solitude, l'absence de tout témoin; pourtant il s'en trouvait un là, tout près, qui avait tout vu, tout entendu, qui, caché par hasard sur la lisière de la forêt, n'avait pas perdu la moindre scène de ce horrible drame.

« Cependant, après que tout est consommé, que l'argent, fruit et objet fatal du crime, est enfoui dans un lieu écarté de la forêt où il n'a pu encore être retrouvé, le garde continue sa tournée accoutumée; après une demi-heure de marche environ, et à quelque distance de là, il rencontre un pauvre paysan qui, peu soucieux des droits de propriété, avait coupé quelque menu bois appartenant à M. de B., et emportait son fagot sur ses épaules. Le garde l'arrête en lui déclarant procès-verbal; le délinquant demande grâce, mais il s'adresse vainement à un rigide et inexorable observateur de ses devoirs. Il est conduit devant le propriétaire qui lui inflige l'amende qu'il a encourue, s'il ne le dénonce à la justice. »

« Arrivé devant M. de B., le pauvre paysan a recours à de nouvelles supplications pour obtenir le pardon de son délit; il représente sa misère, le peu d'importance des quelques morceaux de bois qu'il lui a dérobés. Ce dernier est peut-être sur le point de se laisser fléchir, lorsque le garde vient insister sur la nécessité d'un châtiment exemplaire, ajoutant que ce n'est pas pour la première fois que l'individu s'est rendu coupable de vol de bois. « Ce n'est donc pas alors comme toi, lui répond le malheureux exaspéré, comme toi qui, pour la première fois sans doute, viens de tuer un homme d'un coup de fusil! et cet homme, monsieur, c'est votre pauvre Pierre qu'il a attendu et lâchement assassiné dans la forêt. » Le paysan donne immédiatement tous les détails les plus circonstanciés sur la scène dont il a été l'invisible témoin, et il conduit au lieu où il avait vu cacher et où l'on retrouve effectivement le cadavre; car c'était bien lui qui avait tout vu, tout entendu dans le bois, lui qui venait d'être saisi et amené par l'assassin lui-même, auquel il devait servir de délateur. »

Le prévenu aurait été arrêté et mis immédiatement entre les mains de la justice.

« On écrit de Londres, le 29 octobre :

« Nous recevons de Kilmarnock la nouvelle d'un double suicide commis par deux voyageurs qui, selon toute apparence, venaient de Londres. »

« Il y a dix ou douze jours, un gentleman et une dame, dont l'extérieur annonçait des personnes appartenant à une classe élevée de la société, sont arrivés par le chemin de fer; ils ont descendu à l'auberge du Commerce. Tout leur bagage consistait en deux valises de cuir noir, sur lesquelles ne se trouvait aucune étiquette. Ces étrangers, qui vivaient maritalement, se promenaient dans la ville et les environs; ils ne connaissaient personne, et ne paraissaient appelés dans le pays par aucune espèce d'affaire. Le mari est allé plusieurs fois au café pour lire les journaux; rien dans ses manières ni dans celles de sa compagne ne révélait de l'agitation, de la tristesse, et encore moins des projets sinistres. Ils ont passé ainsi plus d'une semaine dans la même auberge. »

« Mercredi dernier, après avoir dîné vers cinq heures du soir, ils payèrent leur dépense et sortirent en disant qu'ils rentreraient peut-être un peu tard, mais qu'ils désiraient contempler la beauté des sites au clair de la lune. On fut alarmé de ne les pas voir rentrer. »

« Le lendemain, à sept heures du matin, John Hogarth, journalier, se rendant avec ses enfants à l'endroit où il devait travailler, aperçut au bord de la rivière Irvine une ombrelle dont l'extrémité était plantée en terre; sur la poignée était un chapeau d'homme surmonté d'un voile de dame en tulle noir. « Voilà une bonne trouvaille! » dit le fils de Hogarth. Au même instant la petite fille, regardant la rivière par-dessus l'une des arches du pont, s'écria : « Ah! mon Dieu! il y a ici des noyés! »

« Hogarth le père vit en effet dans la rivière, fort basse en cet endroit, les cadavres d'un homme et d'une dame. Le bruit de cette découverte s'étant répandu, on a retiré de l'eau les corps des voyageurs de l'auberge du Commerce. Le bras gauche de l'homme était lié au bras droit de la dame avec deux mouchoirs de poche, dont l'un est en batiste, et dont l'autre est un foulard de soie. »

« On n'a trouvé sur eux aucun papier qui puisse servir à les faire reconnaître; un papier attaché avec soin à la coiffe du chapeau d'homme portait ces mots : « H.-J. Atkinson, écuyer, demeurant dans King-Street, près de Cheapside, à Londres. » Mais il y a lieu de croire que l'adresse est fictive et préparée à dessein pour donner le change. En effet, la chemise du mari est marquée de la lettre B. C'est un homme d'environ cinquante-cinq ans; il était porteur d'une montre à l'ancienne mode, ornée de trois gros cachets anciens, dont l'un présente aussi l'initiale B. L'aiguille s'est arrêtée à neuf heures trente-cinq minutes. Il avait à son doigt un bague, dans ses poches un shelling et quelque monnaie, un porte-crayon et des besicles en acier. »

« La femme, qui lui ressemble beaucoup, pouvait être âgée d'une vingtaine d'années. Les objets trouvés sur elle sont deux bagues, deux broches, un cachet de montre en or avec le mot *Kate*, les deux clés des cassettes laissées à l'auberge, une épingle de chemise en or, un couteau de dessert à lame de vermeil et un canif. Dans son sac était un petit agenda dont on a arraché tous les feuillets où il y avait de l'écriture; on aperçoit encore une ou deux des lettres qui commencent chaque ligne. »

« Les villageois et les cantonniers du chemin de fer les ont vus se promener dans la journée près de l'endroit où ils ont exécuté leur

résolution funeste, arrêtée long-temps d'avance et préparée avec le plus grand sang-froid. Cependant on est étonné qu'ils aient choisi pour se noyer précisément l'endroit où la rivière a le moins de profondeur.

« Les véritables noms de ces personnes sont encore un mystère, car celui d'Atkinson paraît avoir été supposé. Les valises ou porte-manteaux renfermaient des effets d'habillement de peu de valeur, mais il ne s'y est trouvée aucune lettre. Les traces du nom G. Whittingham, qui était sur le plus petit des porte-manteaux, et que l'on avait essayé d'effacer, ont été déchiffrées avec beaucoup de peine. On lit ainsi sur la première page d'un petit dictionnaire de poche: *G. Whittingham, 1817*. Il est probable qu'à l'aide de ces indications les familles des suicidés seront mises sur la voie pour les réclamer. »

— La *Gazette des Tribunaux* raconte l'anecdote suivante : « Jeudi dernier 31 octobre, à huit heures du soir, un jeune homme d'environ vingt-deux ans montait dans un wagon à Rouen pour se rendre à Paris. Dans le compartiment où il avait pris place se trouvaient un monsieur, ses trois enfants et une dame d'un âge avancé. Les enfants s'endormirent promptement; leur père sembla préoccupé de quelque importante affaire. La vieille dame ne disait rien, ne jugeant pas convenable de prendre l'initiative; mais elle paraissait disposée à répondre à la première interpellation. Le jeune homme avait l'air très-expansif. Tout d'abord il consulta une très-belle montre suspendue à une riche chaîne; puis, comme pour s'assurer qu'il n'avait rien oublié, il tira de ses poches plusieurs objets parmi lesquels se trouvait une longue bourse dont l'embonpoint était des plus respectables. »

« — Ma foi! s'écria-t-il tout-à-coup, il faut convenir que les chemins de fer sont une merveilleuse invention; sans eux, je n'aurais peut-être jamais vu Paris, ce pays des prodiges. »

« — Vous venez donc de bien loin? demanda le père de famille. »

« — Mon Dieu non! je suis de Rouen; mais j'ai le triste avantage d'être fils unique, et mes bons parents me croiraient perdu s'ils cessaient un instant de me tenir sous leurs ailes. Ce soir ils me croient aux noces d'un de mes amis qui se marie à Darnétal, aux portes de Rouen. Je suis censé devoir passer là deux jours qu'en réalité je passerai à Paris. Après-demain au soir, j'arriverai chez moi, et j'aurai fait à Paris un séjour de quarante heures sans que personne s'en doute. »

« — C'est une escapade qui pourrait vous coûter cher, jeune homme, dit le monsieur aux trois enfants, et vous eussiez mieux fait d'aller à la noce. »

« — Peut-être avez-vous raison, Monsieur; mais à chose faite conseil est pris. »

« Il se fit un assez long silence que le jeune homme rompit en s'adressant à la vieille dame, sa voisine. »

« — Madame est de Paris? dit-il. »

« — Oui, Monsieur. »

« — Je conçois que je dois paraître bien fou à vous, Madame, ainsi qu'à Monsieur; mais ma folie sera si courte, qu'il faudrait avoir bien peu d'indulgence pour ne pas me la pardonner. »

« L'entretien continua sur ce ton jusqu'à Paris. En mettant pied à terre, le jeune homme s'empressa d'offrir son bras à la vieille dame; puis il l'aïda à tirer son bagage des mains du commis de l'octroi, et à le porter jusque dans la rue Saint-Lazare, où ils trouvèrent une voiture de place. »

« — Madame, dit alors le jeune homme, je vais vous paraître bien osé; mais vous savez déjà qui je suis, et j'espère en votre indulgence. Je ne connais pas Paris; la prédiction de ce monsieur qui était avec vous m'a effrayé. Dussé-je vous paraître ridicule, je vous l'avoue, je n'ose aller loger dans un hôtel garni. Je ne sais où aller... Seriez-vous assez bonne pour me donner l'hospitalité jusqu'à demain? »

« — C'est impossible, Monsieur; je vis seule et sans domestique. »

« — Qu'importe? mon respect pour vous sera celui d'un fils, et je me contenterai du gîte le plus modeste... De grâce, ne me refusez pas, et comptez sur mon éternelle reconnaissance. »

« — Puisque vous le voulez absolument, soyez donc mon hôte, dit la dame en riant de l'aventure. »

« On monta en voiture, et au bout d'un quart d'heure on arriva rue Corbeau. La dame introduisit son jeune compagnon de voyage dans son modeste domicile. En quelques instants elle improvisa un lit dans l'une des deux pièces qui, avec sa chambre à coucher, composaient son appartement; on se souhaita le bonsoir, et la nuit se passa fort tranquillement. »

« Le lendemain, vers huit heures, la dame sort, selon son usage, pour faire ses provisions, se proposant d'offrir le café à son jeune hôte, qui, elle le croyait, dormait encore profondément. Au bout d'un quart d'heure, elle rentre, et tout d'abord ses regards sont frappés du désordre qui règne chez elle; son secrétaire a été ouvert à l'aide d'effraction; les tiroirs de sa commode sont béants; tous les effets que contiennent ces deux meubles sont bouleversés. Mais sur le guéridon placé au milieu de cette pièce elle aperçoit un papier que couvrent en partie plusieurs pièces d'or. Le papier contenait ces lignes écrites au crayon : »

« Madame, les apparences sont bien souvent trompeuses, pour les voleurs surtout... J'avais fait une belle affaire; je croyais en tenir une seconde de même nature; je me suis trompé. Vous êtes pauvre et honnête, deux travers que je ne partage pas, mais auxquels il m'est permis de compatir. Les 100 francs ci-joints sont destinés à dégager les objets que vous avez déposés au Mont-de-Piété, et dont j'ai retrouvé la reconnaissance dans votre secrétaire. »

« La dame remit en ordre tous ses effets bouleversés; rien n'y manquait. Inutile de dire que le timide jeune homme n'a pas reparu. »

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Il paraît, d'après les renseignements fournis à la *Gazette de Metz* par un des membres les plus érudits de notre académie, que M. de Metternich ne possède pas intégralement le saint clou de Trèves dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros. Le diplomate n'en a que la tête; quant à la pointe, elle est à Toul depuis huit cents ans. Le saint clou de Trèves s'est de lui-même cassé, d'une manière toute miraculeuse (an 963), entre les mains de saint Gérard, évêque de Toul, qui désirait ardemment en obtenir une partie. Saint Gérard laissa la tête à Trèves, et garda la pointe, qui est annuellement exposée à la vénération des fideles le deuxième dimanche après Pâques... Mais des gens de Toul nous assurent que cette relique est bien loin d'avoir les vertus catholiques de la sainte robe, et qu'elle ne rapporte presque rien à leur cathédrale. Jongleurs! »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Au moment de la rentrée des classes, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs un établissement spécial où les jeunes gens reçoivent une instruction qui leur permet d'aborder sûrement les écoles supérieures, soit celles du gouvernement, soit celle des Arts et Manufactures, et de se créer une position honorable dans le génie civil et dans l'industrie.

Cette institution, fondée à Paris depuis douze ans, rue du Perche, hôtel Maintenon, est dirigée par un ancien élève de l'Ecole Polytechnique, M. Martelet, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. L'enseignement est donné dans l'intérieur de l'établissement par M. Martelet lui-même, avec le concours de professeurs éprouvés par une longue et habile pratique.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des différents cours; mais nous avons recueilli le témoignage des savants et des ingénieurs les plus distin-

gués, qui tous s'accordent à dire que le plan des études est conçu avec un tant d'habileté que de prévoyance, et qu'il présente aux jeunes gens qui se destinent aux carrières industrielles, à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, ou bien aux écoles du gouvernement, les moyens d'acquiescer rapidement une instruction préparatoire aussi solide que complète.

LA PATE DE GEORGE pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes principales chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place de Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCCIER-FAVRE, confiseur; Grande-Rue, 36; Mâcon, MOSSEL, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.
Le 4 novembre 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER COURS FAIT.	CHANGEMENTS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	3,123	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	500	
520	5,000	Bateaux à vapeur.	4,500	4,000
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,500	
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,000	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	5,000	
1,030	500	Compagnie de l'Aigle.	8,000	
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	800	
2,200	5,000	Canal de Givors.	315	
40,000	500	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,900	
80,000	500	— d'Avignon à Marseille.		
72,000	500	— de Paris à Orléans.		800
400	5,000	— de Paris à Rouen.		
1,500	1,000	— de Saint-Etienne à Andrieux.		
525	5,200	Eclairage par le gaz. Compagnie Perrache.		
1,000	700	Nouvelle émission.	5,800	
450	600	Saint-Etienne.	1,875	
500	730	Grenoble.	1,975	
500	700	Saône-et-Loire.	1,350	
3,000	750	Dijon.	170	
1,740	600	Trois villes du Midi.	945	
1,000	450	Montpellier.	730	
1,000	450	Besauçon.	753	
1,000	450	Reims.	740	
560	500	Metz.	1,100	
960	500	Valence.	690	
500	1,000	Mulhouse.	970	630
4,000	500	Bourges.	500	
5,300	400	Nevers.	1,480	500
400	500	Venise.	620	
1,000	300	Naples.	500	
900	300	Montils.	940	
500	1,000	Angers.	1,155	
300	500	Troyes.	675	
300	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,230	
300	500	Avignon.	672 50	
600	500	Meziers et Charleville.	595	
1,000	500	Trieste.	560	
356	500	Abbeville.	560	
1,000	500	Limoges.	560	
1,200	500	Guillottière.	560	
		Bourg.	560	
		Florence.	560	
		Strasbourg.	560	
		Rive-de-Gier.	560	
		Dole.	560	
800	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	18,900	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Alleverd.	6,930	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhon.		
Illimit		Mines de houille. Compagnie générale.		740
1,500	800	Société civile.	820	
4,000	1,000	Grangette et Cullatte.	660	
1,000	1,000	Côte-Thiolière.		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds.	500	
2,500	1,000	Compagnie des mines des Lites.	230	
4,500	1,000	Compagnie du Villars.	1,700	
450	2,000	Ponts. Sur le Rhône.	2,245	
506	2,000	de la Feuille.	1,700	
220	2,000	du Palais-de-Justice.	1,500	
1,790	2,000	de l'Île-Barbe.		
1,500	2,000	de Vaise.		
240	5,000	Omnium.	1,300	
1,790	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	3,150	
1,419		Gare de Vaise.		
		Terrains de Vaise.	120	

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

DICTIONNAIRE DES ARTS ET MANUFACTURES,

Description des procédés de l'industrie française et étrangère. PAR MM. ALCAN, DARCY, FAURE, etc.

Ouvrage illustré de 2,000 gravures sur bois, représentant les machines et appareils employés dans l'industrie, etc. Il paraît par livraisons de deux feuilles le samedi de chaque semaine. Douze livraisons ont déjà paru.—Le prix de la livraison est de 50 centimes.

TRAITÉ DE CHIMIE ORGANIQUE, PAR LIÉBIG.

Edition revue et considérablement augmentée par l'auteur. — Trois volumes in-8°. — Paris, 1844. — Prix : 25 fr.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES DE

L'INSTINCT CHEZ L'HOMME ET CHEZ LES ANIMAUX,

dans l'état sain et dans l'état malade; PAR M. GABILLON,

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, etc.

Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1844. — Prix : 4 fr. 50 c. (10074)

VENTE DE VINS.

HOSPICE DE BEAUJEU.

Le dimanche dix novembre 1844, à deux heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication de 550 pièces ou 755 hectolitres des vins de la dernière récolte de l'hospice de Beaujeu.

L'adjudication aura lieu dans les bureaux de l'hospice.

S'adresser au secrétariat pour connaître le cahier des charges et conditions de la vente. (9572)

HOTEL DU CIRQUE,

Tenu par le sieur HENRY, ci-devant avenue de Saxe, actuellement avenue de Grammont, près la nouvelle Rotonde dite Colisée, aux Brotteaux.

Café-restaurant, sert à la carte et à prix fixe, chambrés et salons pour être servi séparément. (1559)

ÉTUDE DE M^e CHARVÉRIAT, NOTAIRE À LYON, RUE CLERMONT, 1.

VENTE PAR ADJUDICATION,

En l'étude dudit M^e Charvériat, notaire,

DU

DOMAINE D'ESTRÉE,

Situé au Plantay (Ain).

A deux kilomètres de la route royale de Lyon à Bourg par Villars.

L'an mil huit cent quarante-quatre, et le neuf novembre, à midi, en l'étude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n° 1, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques du domaine d'Estrée, avec locaterie des Suisses et Majean.

Cette propriété se compose, indépendamment des cheptels et semences, des bâtiments avec cour et jardin, de la contenance de . . . hectares 80 ares 52 cent.

Prés	8	18	28
Terres!	50	»	55
Bois.	9	1	48
Étangs.	16	95	64
Pâturages.	10'	4	10

Total. 95 » 45

Ces immeubles peuvent être divisés en trois corps de domaine et deux locateries. La proximité de la route royale de Lyon à Bourg facilite le transport des engrais et des récoltes; plusieurs fonds, peuvent être convertis en prés.

L'on accordera des facilités pour le paiement du prix. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, avant le jour fixé pour l'adjudication, à M^e Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges, et pour visiter la propriété, à MM. Genevay et Fourchet, à Chalamont. (9460)

A VENDRE.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé rue d'Enfer, maison Mulet, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (1557)

AVIS.

Une maison de commerce désirerait trouver un employé jeune et actif pour faire la place de Lyon et le dehors pour la vente des rubans. S'adresser rue Sirène, n. 4, au 2°. (6527)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 59. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 2 c.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Moutet fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marret, quincaillier, grande rue Pallou. 8570.

A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés, bien disposé, bien placé et bien achalandé.

S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

AVIS.

Un jeune homme, licencié en droit et connaissant une langue étrangère, désire se placer comme professeur dans un pensionnat, ou comme précepteur d'enfants dans une famille. Il offre de donner les renseignements les plus favorables.

S'adresser, rue de l'Enfant-qui-Pisse, 2, aux Diles Millioz. (1530)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide de l'Injection du docteur Thivaud, de Montpellier, la seule dont la vente soit permise, on obtient toujours une guérison prompte, facile et radicale des écoulements des deux sexes les plus anciens et les plus rebelles.

Seul dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 15. (8400)

GUÉRISON PROMPTE,

RADICALE ET SURE DE

TOUTES LES MALADIES VÉNÉRIENNES,

scrofules, dartres, rhumatismes chroniques, etc.,

Par la TEINTURE AURIFIQUE DÉPURATIVE, si renommée et si avantageusement connue pour guérir ces maladies, inventée et préparée par M. Clarion, médecin à Lyon. — Tout contrefacteur de cette teinture sera poursuivi selon les lois.

Dépôt général chez M. Ballandrin, pharmacien, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 49, à Lyon. (8255)

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS, fabricant de plaqué première qualité, a l'honneur d'informer le public que l'on trouvera chez lui, comme d'usage, un grand assortiment de nouveaux modèles simples et riches de réchauds, bords de table, porte-carafe, porte-huiliers, soupieres, cafetières, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier;

Plus un assortiment de COUVERTS et autres objets ARGENTÉS à Paris par les procédés de M. de Ruolz.

On trouvera dans ledit établissement du MAILLECOINT en fil et laminé de toute dimension.

On expédie en province et à l'étranger. (6528)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (1524)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,

Rue Poulallerie, 19.